



BRIAND.IMPACT

# GUIDE DU PORTEUR de PROJET



# Préalable

- **Prendre connaissance de l'appel à projets en cours sur le site internet**

**[www.briand.fr / engagement](http://www.briand.fr/engagement)**

- **Vérifier les critères de l'appel à projets**
- **Vérifier votre éligibilité**

# 1- Éligibilité du porteur de projet

Vous êtes un organisme sans but lucratif éligible au mécénat si:

- > Votre organisme exerce une activité à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique ou à la défense de l'environnement naturel (article 200 CGI) ;
  - > Votre organisme ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes
  - > Votre siège social et votre activité se situent en France ou à l'étranger
  - > Vous avez une gestion désintéressée (pas de distribution directe ou indirecte de bénéfices de quelque nature que ce soit).
  - > L'association doit être exonérée des impôts commerciaux, ou bien avoir séparé comptablement les activités commerciales des activités non lucratives (mettre en place une sectorisation fiscale, les dons étant affectés au secteur non fiscalisé).
  - > Si vous n'avez pas de relations commerciales en cours avec des sociétés du groupe BRIAND
- 
- > Plus d'informations contactez [contact@briand-impact.org](mailto:contact@briand-impact.org)

# 1- Éligibilité du projet

- **Votre projet doit s'inscrire dans une des thématiques du fonds de dotation BRIAND.IMPACT :**
  - > la solidarité et l'entraide sur les territoires, l'inclusion, l'insertion sociale ;
  - > l'éducation envers tous publics ;
  - > la formation et l'insertion professionnelles tout au long de la carrière d'un individu ;
  - > la sensibilisation et les actions en lien avec les enjeux environnementaux et climatiques.
  
- **Le fonds de dotation BRIAND.IMPACT ne soutient pas :**
  - > Les organisations à caractère religieux, confessionnel ou politique
  - > les projets individuels,
  - > besoins en trésorerie non lié au projet présenté
  - > Les organismes agissant dans le domaine de la santé
  - > Les associations à caractère sportif exclusivement, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique

Ces domaines peuvent faire l'objet d'un soutien éventuel hors fond de dotations par une des entités du groupe

## 2- Candidature

- Rendez-vous sur [briand.fr](https://briand.fr) page BRIAND.IMPACT
- Remplissez le formulaire de dépôt de candidature
- Veiller à fournir toutes les pièces demandées

**Seules les candidatures envoyées par le formulaire ou par mail à [contact@briand-impact.org](mailto:contact@briand-impact.org) seront acceptées (pas de courrier)**

## 2- Process de sélection

1. Votre dossier doit **être complet et soumis** par le formulaire ou par mail
2. Il sera présenté au comité de sélection BRIAND.IMPACT qui sélectionnera plusieurs projets
3. En cas d'égalité d'évaluation des dossiers, nous pourrions faire appel à un vote des salariés pour les départager.
4. Enfin, le soutien définitif est validé sur décision du conseil d'administration du fonds de dotation



[briand-impact.org](http://briand-impact.org)